



République Française

Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 30/05/2023

Reçu en préfecture le 30/05/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230530-AP2023_016-AI



publié le 30-05-23

ARRETE DU MAIRE N°AP2023-016

**DELEGATION DE FONCTIONS A MONSIEUR SERGE AMBAN
QUATRIEME ADJOINT AU MAIRE – annule et remplace l'AP2023-015**

Nomenclature ACTES :5.4

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

VU la démission de M. Robert HABRANT de son poste de 4^{ème} adjoint, validée par M. le Préfet le 24/04/2023,

VU la délibération N°2023-05-02 du 09/05/2023 portant élection d'un nouvel adjoint au maire et proclamant à la majorité absolue M. Serge AMBAN, en qualité de 4^{ème} adjoint,

CONSIDERANT que pour assurer le bon fonctionnement des services, M. Serge AMBAN occupera les mêmes fonctions que M. Robert HABRANT,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Serge AMBAN, quatrième adjoint au maire, reçoit délégation de fonctions, sous notre surveillance et notre responsabilité, en ce qui concerne les secteurs suivants : Voirie, travaux, cimetières, commissions de sécurité et d'accessibilité, ainsi que le protocole, les commémorations et les associations patriotiques.

ARTICLE 2 : Pour l'exercice de cette délégation de fonctions, dans le cadre des attributions énumérées précédemment, Monsieur Serge AMBAN, reçoit délégation de signature pour tous les actes, documents, courriers.

ARTICLE 3 : Aucun engagement de dépenses ne doit être effectué sans l'aval de Monsieur le Maire ou celui de l'adjoint chargé des finances.

ARTICLE 4° : Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs de la commune

Ampliation sera remise à
M. le sous-Préfet d'Istres
M. le Trésorier Principal
L'intéressé

Fait à Sausset-les-Pins, le 30/05/2023

*notifié à M. Serge AMBAN
le 30/05/23*

Le maire
Maxime MARCHAND

